longpont
-sur-orge

Mise en ligne le
26 OCT. 2026
Longpont-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-088

Objet : Signature de l'avenant n°2 du marché relatif à la location et maintenance des photocopieurs.

Le Maire de Longpont-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°020/2026 portant élection du maire en date du 27 mars 2026 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 024/2026 en date du 27 mars 2026 ; donnant délégation et attribution à Madame le Maire dans les matières définies par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget communal ;
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des prestations de location et de maintenance des copieurs indispensables au fonctionnement des services de la collectivité.
CONSIDERANT qu'un délai d'exécution de six mois supplémentaires permettra la finalisation de la procédure de passation du nouveau marché et à l'organisation de la transition entre les deux contrats.

Décide

Article 1
De signer l'avenant n°2 au marché de location et de maintenance des photocopieurs avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE, 244 Route de Seysses - CS 53646 à 31036 TOULOUSE CEDEX.

Article 2
Le présent avenant prolonge le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2027, l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS accédant à cette requête sans contrepartie financière autre que la révision de prix prévu à l'article 9 du cahier des clauses particulières n°2022/03.

Article 3
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée aux emplacements habituels et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur d'Arpajon.

Fait à Longpont-sur-Orge, le 21 octobre 2026.

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE
91310 (Essonne)

Le Maire,

Charlène BADINA